

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 novembre 2025 - DÉLIBÉRATION N° 87/2025

approuvant les décisions modificatives apportées au budget annexe de l'eau de l'exercice 2025 de la Commune de Hiva Oa – DM02BAE-2025

Le Maire Mme Joëlle FREBAULT Procuration à _____ 	1^{er} adjoint au maire M. Aroma MENDIOLA Procuration à _____ 	2^{de} adjointe au maire Mme Elvina CLARK Procuration à _____ 	3^{ème} adjoint au maire M. Charles BONNO Procuration à _____ 	4^{ème} adjointe au maire Mme Hélène FREBAULT Procuration à _____
5^{ème} adjoint au maire M. Olive TEIKIOTIU Procuration à _____ 	Le Maire Délégué M. Haiihapaiatehaoe TOUATEKINA Procuration à _____ 	Conseillère Municipale Mme Alanda TIAHO Procuration à _____ 	Conseiller Municipal M. Jean-Yves SCALLAMERA Procuration à _____ 	Conseillère Municipale Mme Ornella KAYSER Procuration à _____
Conseiller Municipal M. Yann LEBRONNEC Procuration à _____ 	Conseillère Municipale Mme Elisabeth TETUAVEROA Procuration à _____ 	Conseiller Municipal M. Jean-Pierre BONNO Procuration à _____ 	Conseillère Municipale Mme Monique VAATETE Procuration à _____ 	Conseiller Municipal M. Rogatien POEVAL Procuration à _____
Conseillère Municipale Mme BREMOND Odette Procuration à _____ 	Conseiller Municipal M. Etienne TEHAAMOANA Procuration à _____ 	Conseillère Municipale Mme Diane MOKE Procuration à _____ 	Conseiller Municipal M. Domingo TEHAAMOANA Procuration à _____ 	

SECRETAIRE DE SEANCE
CLARK Elvina

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	13	16

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Hiva Oa, convoqué le 3 novembre 2025 (affichage le 3 novembre 2025) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé à 14 heures 00 minutes dans la salle de réunion de la Mairie de Atuona, sous la présidence de Mme Joëlle FREBAULT, Maire de Hiva Oa.

Séance du 7 novembre 2025 - DÉLIBÉRATION N° 87/2025

approuvant les décisions modificatives apportées au budget Annexe de l'Eau de l'exercice 2025 de la Commune de Hiva Oa
– DM02BAE-2025

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle que c'est au conseil municipal de décider et d'approuver toutes modifications des crédits inscrits au budget communal. En concertation avec les services de la Trésorerie de Archipels, il est proposé ici de rajouter de crédits supplémentaires dans l'opération d'assistance à maîtrise d'œuvre permettant d'inclure les phases AVP pour la potabilisation de l'eau du réseau d'Atuona.

- Vu la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie Française, promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
Vu l'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux Communes de Polynésie française
Vu le budget Annexe de l'Eau 2025 ;

Considérant les nécessités ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, par 16 voix pour dont 3 procurations, 0 abstention et 0 voix contre,

ADOPE

ARTICLE 1 : Approuve les décisions modificatives DM02BAE-2025 suivantes apportées au Budget Principal exercice 2025 :

En INVESTISSEMENT	Dépenses en +	Dépenses en -
Opération 202406 AMO Structure potabilisation		
Imputation 2031 Frais d'études	5 500 000	
Chapitre 13 – subventions d'investissement		
Imputation 1312	532 000	
Opération 202502 Potabilisation de l'eau ATUONA		6 032 000
Imputation 2137 ouvrages hydrauliques de génie civil		

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site « www.telerecours.fr ».

ARTICLE 3 : Le Maire et la responsable de la Trésorerie des Archipels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES :

Le 10.11.2025

Et publication ou notification

Du


Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE
Date de réception de l'AR: 13/11/2025
987-200013571-20261107-DEL_87_2025-DE
Le Maire

Page 2/2